



Mairie d'Amayé
sur Orne

La Gazette d'Amayé

N°31

EDITO DU MAIRE

Chers habitants,

Le printemps s'installe peu à peu. Cette période est propice à la reprise des travaux en extérieur. L'arrivée des beaux jours donne aussi le top départ à l'organisation des rencontres et manifestations festives sur notre commune.

Les services techniques travaillent, comme chaque année, à la préparation de la saison et programment le nettoyage, le fleurissement et l'entretien des espaces publics.

En vous promenant sur la commune ou en lisant cette gazette, vous pourrez constater combien les nombreux dossiers sur lesquels l'équipe municipale s'est engagée, ont pu avancer. Je citerai par exemple : l'effacement des réseaux dans les rues du Pont du Coudray et de la Butte ou les travaux de voirie et trottoirs rue des Pommiers, impasses des Trembles et des Ormes.

Le 21 février dernier, Alixe LEBAS a fêté ses 100 printemps. Notre doyenne a conservé la bonne humeur et la vitalité qui la caractérisent. Je lui souhaite encore de belles années, entourée de l'affection des siens et de ses amis.

Pour une commune, le mois de mars est traditionnellement le mois des chiffres avec l'élaboration du budget. Le dernier conseil municipal a voté le sien sans augmentation des impôts malgré l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.

Notre commune avance pour le bien-être de tous. Ensemble, continuons dans cette même direction ! Bonne lecture...

Le maire,
Sylvain COLINO



Attention escroqueries !

Si vous recevez un appel émanant soi-disant d'EDF disant que vous consommez trop de courant, n'appellez pas le numéro que l'on vous indique, il s'agit d'une tentative d'escroquerie.

Si vous recevez un appel informant qu'un technicien va venir vérifier vos détecteurs de fumée (obligatoires depuis mars 2015), n'appellez pas le numéro indiqué il s'agit là encore d'une escroquerie. Soyez très vigilants, ce genre de chose peut se multiplier...

Marc BOILAY

Merci Christophe...



Elu en 2008, Christophe FORANT a travaillé pendant 6 ans comme adjoint au maire. Ce n'est pas un homme qui cherche à donner dans la séduction. A cela, il préfère la discrétion, le sérieux et l'efficacité dans les tâches à accomplir. Une reconversion professionnelle a fait qu'il souhaitait poursuivre comme conseiller. Au bout d'un an, il s'est rendu compte que son métier lui prenait trop de temps et sa tâche au sein du conseil risquait d'en souffrir. Il a donc présenté sa démission. Cela a le mérite d'être cohérent.

Merci Christophe pour le travail accompli. Nous savons que tu es toujours prêt à donner « le coup de main », quand nous t'en ferons la demande.

Dans l'ordre du tableau, c'est Catherine VAILLANT qui le remplace et nous lui souhaitons la bienvenue.



Marc BOILAY



Point sur les travaux

Depuis quelques semaines, divers travaux sont en cours dans notre commune :

1) Rue du Pont du Coudray et rue de la Butte

Le SDEC Energie procède à l'effacement du réseau (fils nus aériens) qui passe en sous-terrain .

La mise en service du réseau basse tension a été effectuée en mars.

La mise en service éclairage est prévue fin mars.

La dépose des poteaux (après l'intervention d'Orange) au mois de juin.

2) Les travaux de voirie et trottoirs rue des Pommiers, impasses des Trembles et des Ormes, sont maintenant achevés.

Nous nous excusons pour les désagréments engendrés par ces travaux mais nous savons qu'ils étaient attendus avec impatience.

Ginette WATTEBLED



La fibre optique, qu'est-ce que c'est ?



Le FTTH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur, dans notre cas Evrecy) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Le FTTH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné. Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre.

Le déploiement de la partie terminale des réseaux (boucle locale) s'étend :

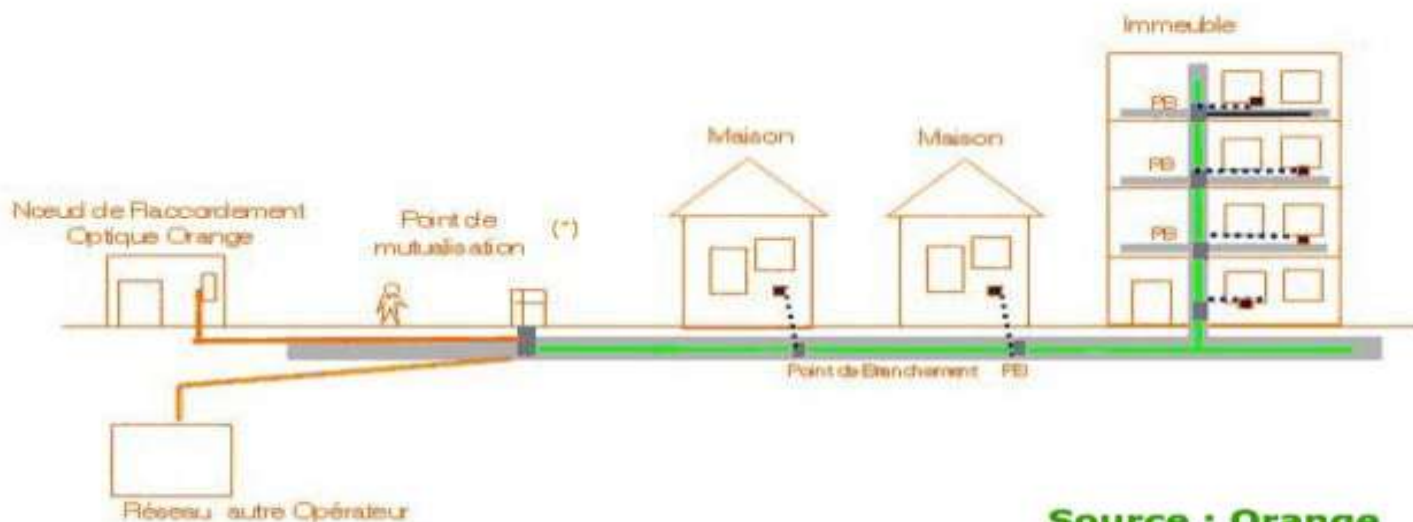
- dans les rues : appelé déploiement horizontal
- puis dans les immeubles : déploiement vertical
- enfin jusque dans les logements : raccordement final

Les réseaux FTTH permettent de bénéficier d'un débit de l'ordre de 100Mbit/s symétrique, c'est-à-dire dans le sens descendant (réception d'informations) et dans le sens montant (envoi d'informations).

Une fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres.

Le parcours de la fibre dans votre ville

Le raccordement de la fibre dans les foyers



La fibre part du NRO (le nœud de raccordement optique), c'est l'équivalent du central téléphonique pour un réseau FTTH. Elle emprunte ensuite des conduites existantes sous les trottoirs ou les rues pour aller jusqu'à une armoire de rue appelée PMZ (Point de Mutualisation de Zone). Chaque PMZ permet de proposer la fibre à 360 logements environ. A partir du PMZ, la fibre va continuer à cheminer dans la rue, en souterrain ou en aérien, jusqu'aux immeubles ou aux maisons.

Dans les immeubles, grâce à un accord avec la copropriété, l'opérateur d'immeuble installe la fibre jusqu'au palier, avec l'installation d'un Point de Branchement Optique (PBO).

Pour les maisons ou les petits immeubles, ce PBO va être installé dans la rue, soit sur une façade, soit en sous-sol dans un emplacement appartenant à l'opérateur de réseau, ou sur un poteau si les installations télécom sont aériennes. Du PBO jusqu'à l'intérieur du logement (PTO - Prise Terminal Optique), la fibre sera installée par le fournisseur d'accès à internet.

Le déploiement

Le déploiement de la fibre sur une commune se fait en plusieurs étapes. On commence par le déploiement horizontal qui se constitue de la pré-étude, des relevés, de la finalisation de l'étude et des travaux. La pré-étude consiste à définir l'implantation des différents éléments du réseau à l'aide des cartes de la commune, du nombre d'habitants et de l'implantation des habitations. Pour le relevé, une ou plusieurs équipes sont envoyées sur le terrain afin de vérifier et valider les cheminements possibles pour les différents câbles ainsi que les positions des différents éléments. Ces équipes vérifient aussi si des travaux de génie civil sont nécessaires pour réparer le réseau. Avec tous ces éléments et après cette étape, on peut alors finaliser l'étude et faire les travaux pour le déploiement horizontal (mise en place des armoires, tirage des câbles de transport et de distribution jusque dans les rues).

Après arrive le déploiement vertical. Pour cette partie, l'étude se fait immeuble par immeuble ou zone pavillonnaire par zone. Dans ce cas, une étude est faite, validée par l'opérateur responsable du déploiement, puis les travaux sont lancés. Dans le cadre de la commune d'Amayé sur Orne, comme il y a très peu d'immeubles, les boîtiers seront posés dans des chambres sous trottoirs.

Après la pose des boîtiers sous trottoir, votre logement devient éligible sous 40 jours. Vous pouvez alors faire une demande auprès de votre opérateur afin d'être raccordé.



21 février 2015
Mme Alixe Lebas a aujourd'hui 100 ans

Samedi, Sylvain Colino, maire, et les membres du Centre Communal d'Action Sociale, se sont rendus à la maison de retraite de Villers-Bocage pour célébrer les 100 ans de la doyenne de la commune, Alixe Lebas. Ravis de passer quelques moments avec cette personne si généreuse, et aussi discrète.

Tous ensemble ont partagé le verre de l'amitié et lui ont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Alix Veldeman est née le 21 février 1915, à Wachtebeke, en Belgique. Arrivée en France en 1919 pour vivre en Normandie, à Amayé-sur-Orne, elle a épousé René Lebas en 1937. De leur union, sont nés trois enfants. Alixe est aujourd'hui cinq fois grand-mère, et dix fois arrière-grand-mère.

Dans son parcours professionnel, Alixe Lebas a effectué différents métiers, notamment des remplacements à La Poste, à la gare d'Amayé-sur-Orne et au Pont du Coudray. Ensuite, pour l'association Jean-Bosco au Mesnil de Louvigny. Alixe Lebas vivait encore chez elle. A la suite d'une mauvaise chute, elle a dû rejoindre la maison de retraite Jeanne-Bacon à Villers Bocage, courant décembre 2014.

Nous lui souhaitons la meilleure santé possible. Et des années encore à ajouter à ce siècle passé.



Une date à retenir pour les aînés

Pour diverses raisons, et notamment celle de la réservation de la salle communale, la date retenue pour se rencontrer autour d'un repas est fixée le

dimanche 29 novembre 2015

dans la salle communale.

Une date à inscrire dans vos agendas

ECOLE



Les élèves ont fêté le 17ème printemps des poètes en adressant à leurs voisins des poèmes offerts, en mettant sur les pare-brises des contraventions poétiques, en posant des poèmes sur un arbre ou en créant un mur de poésies dans la bibliothèque, en écrivant sur les fenêtres des haïkous devinettes, en faisant un récital à l'IMEC à l'Abbaye d'Ardenne devant d'autres classes, et bien d'autres événements encore. Ils ont été félicités par Richard Richardson, handballeur de l'équipe de France pour leur participation au Téléthon.



Lundi 30 mars : CM1-CM2 visite du collège

Mercredi 8 avril de 10h à 12h, accompagnez nous au carnaval.

Lundi 27 avril : CM1-CM2 et CE2-CM1 sortie vélo course d'orientation



Jeudi 7 mai : CP-CE1 et CE1-CE2 visite du jardin des plantes et du château puis course d'orientation dans la forêt d'Ifs.

Le spectacle d'école aura lieu dans la salle des fêtes de Saint Honorine à 20h le jeudi 11 juin 2015.

Rappelons que nos amis vétérans reviendront nous voir le 5 et le 6 juin 2015.

Si vous avez des graines, des plantes, des pots de fleurs ou tout autre objet lié au jardin à offrir, alors n'hésitez pas.

Nous sommes toujours à la recherche de balles de tennis usagées.



L'équipe enseignante et Muriel Salignon
Directrice

Ecole primaire Jacques Texier - Amayé sur Orne

La Foire aux Trouvailles

Amayé accueillera cette année encore, la Foire aux Trouvailles, organisée par Blaudes et Coëffes. Ce sera le dimanche 24 mai 2015, toujours sur le terrain de sports de notre commune.

Les exposants participants des années passées ont dit leur satisfaction des conditions d'accueil et globalement de leur journée. Les visiteurs aussi se sont montrés contents de leur passage et souvent de leurs achats.

Cette année encore, grâce à vous, il en sera de même. Alors regardez bien dans vos réserves, triezy, et venez proposer le surplus aux collectionneurs, passionnés ou simples badauds.

Pour vous inscrire ou vous renseigner, vous pouvez contacter :

Thomas au 06 71 13 82 54
tpaulmier@hotmail.com

ou Alain au 02 31 80 57 58
marie10.alain@free.fr



EXPO'OSONS 3ème édition

Les 21 et 22 novembre prochain aura lieu la 3ème édition de Expo'osons. Décidée à l'unanimité des présents à la commission de juin, cette 3ème édition compte déjà des volontaires, mais il reste des places.

Alors si vous avez envie de faire partager votre passion (photos, peintures, collections, sculptures, ou autres...) téléphonez au secrétariat de la mairie (02.31.80.54.49) et inscrivez-vous.

Vous serez invité à une réunion préparatoire en septembre.

A bientôt.

Marc BOILAY

Le comité des fêtes a offert en janvier aux habitants d'Amayé la traditionnelle «galette des rois», véritable moment de partage et de convivialité si important en ce début d'année tant chargé d'émotions.

Samedi 28 février, l'ambiance était au rendez-vous pour la première «soirée crêpes» organisée dans la salle communale.

Beau succès aussi pour les randonnées du jeudi et les grandes randonnées (dernier vendredi de chaque mois) qui permettent à chacun de découvrir ou de redécouvrir nos paysages de campagnes et nos bords de mer.

Nos prochaines activités sont les suivantes :

- samedi 30 mai : atelier «art floral enfants» à la Maison des Tilleuls
- dimanche 14 juin : voyage au château de Vaux le Vicomte
- samedi 4 juillet : grande randonnée de fin de saison à Barfleur
- samedi 14 novembre : café littéraire (nous aurons le plaisir d'accueillir, entre autres, l'historien Michel De DECKER).

Nous vous rappelons également que nous disposons d'un service de location de vaisselle qui peut s'avérer utile à l'approche des fêtes de famille des beaux jours.

Il vous est toujours possible, si vous le souhaitez, de vous inscrire à nos activités hebdomadaires (gymnastique douce ou tonique, randonnées, Qi Gong...).



Qi Gong



Art floral

Pour davantage de renseignements, n'hésitez pas à contacter

Mauricette TALLON-BLIN au 02.31.26.78.48

Michel HANTRAYE au 02.31.80.58.84

Pierrette MARNIER au 02.31.08.16.68

En espérant bientôt vous compter parmi nous !



URBANISME

Par délibération en date du 19 novembre 2014, le conseil municipal a décidé la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui deviendra à l'issue d'une procédure de 18 à 24 mois environ un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vous serez bien sûr tenus informés au fur et à mesure de la progression de cette procédure.

Yoann COURANT

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

O B J E C T I F C I T O Y E N



J'AI 16 ANS, JE ME SUIS FAIT RECENSER, ET TOI ???

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Nuisances sonores

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cris, talons, chant...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.



En journée

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont : répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.



De nuit

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.

Un arrêté préfectoral du 16 janvier 1997 fixe les horaires suivants pour l'utilisation d'engins de bricolage ou de jardinage bruyants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la déchetterie de Sainte Honorine du Fay :

- lundi, mercredi, vendredi de 14h30 à 18h
 - samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h
- (été du 1er avril au 31 octobre)

